

Récap : Missions des (trop nombreuses) agences françaises du médicament

Salut l'équipe ! Pour tous ceux qui mélangent les missions de chacune des agences, je vous ai mis le plus important sous forme de tableau. Vous pouvez les coller partout dans votre chambre, les imprimer puis les jeter parce que vous supportez pas ce cours (lol faites pas ça svp) bref faites ce qui sera le mieux pour vous et bon couraaaage vraiment ça finit par rentrer



L'EMA : Agence Européenne du Médicament

Évaluation d'AMM en procédure centralisée

Guidelines et recommandations qui servent de lois / directives qui doivent être transcrites dans les lois nationales de chaque pays

L'ANSES : Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'Environnement et du travail

S'occupe des compléments alimentaires

Comporte l'ANMV : évaluation et gestion du risque pour le médicament vétérinaire

SPF : Santé Publique France

Missions	<p>→ Protéger efficacement la santé des populations</p> <ul style="list-style-type: none">- Observations épidémiologiques et surveillance de l'état de santé des populations ;- Veille sur les risques sanitaires des populations ;- Promotion de la santé et réduction des risques ;- Développement, prévention et éducation de la santé ;- Préparation et réponse aux menaces, alertes et crises sanitaires ;- Lancement d'alertes sanitaires
Constitue, anime et mobilise la Réserve Sanitaire	<p>→ Renforce l'offre de soin en cas d'urgence :</p> <ul style="list-style-type: none">- Épidémies- Catastrophes naturelles- Terrorisme- Campagne de vaccination d'urgence

La HAS : Haute Autorité de Santé

1)	Évaluation de l'intérêt médical	-> Des produits de santé -> Des actes professionnels Avec proposition ou non de leur remboursement par l'assurance maladie (++)
2)	Validation et promotion des bonnes pratiques et bon usage du soin	-> Au près des professionnels de santé -> Au près des usagers <u>Ex</u> : Plus besoin de kiné pour les bronchiolites des petits ; pas d'hypnotiques chez les personnes âgées ; faire attention à l'obésité...
3)	Amélioration de la qualité des soins	-> En établissement de santé -> En médecine de ville (<u>Ex</u> : réseaux de santé)
4)	Information directe	-> Des professionnels de santé (recommandations pour la prise en charge de pathos : diagnostic, évaluation du pronostic, ttt médicamenteux ou non, suivi...) -> Du public
5)	Amélioration de la qualité de l'information médicale	-> délivrée par les labos ou les autorités de santé
6)	Développement de la coordination entre acteurs du système de santé	

La Commission de Transparence :

1)	Évalue le Service Médical Rendu (SMR) et l'Amélioration du Service Médical Rendu (ASMR)
2)	Détermine l'utilisation des médicaments et leur place dans la stratégie thérapeutique
3)	Élabore des guidelines et recommandations

L'UNCAM : Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie

1)	Fixer le taux de prise en charge des soins
2)	Définir le champs des prestations admises au remboursement
3)	Conduire la politique conventionnelle de remboursement

Le CEPS : Comité Économique des Produits de Santé

1)	Fixe le prix du médicament et négocie avec l'industriel
2)	Veille au respect des indications par le prescripteur (prix/volume)

La CEESP : Commission d'Évaluation Économique et de Santé Publique

Évaluation de l'efficience et de l'impact budgétaire des médicaments ayant une ASMR type 1, 2 ou 3

L'ANSM : Agence Nationale de Sécurité du Médicament

<p>Missions principales :</p>	<p>Assurer un accès rapide à l'innovation pour tous les patients Garantir la sécurité des produits de santé à usage humain tout au long de leur cycle de vie</p>
<p>Engagement au niveau européen et international</p>	<p>→ Évaluations, contrôles en laboratoire, inspections sur site</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participe aux travaux normatifs d'harmonisation européens - Conduit des actions en matière de coopération et de développement international
<p>Autres missions :</p>	<p>→ Évaluation de tous les médicaments humains pré et post-AMM et des matières premières</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évalue la qualité, l'efficacité et la sécurité d'emploi de ces produits (médicaments, produits de sanguins et autres produits biologiques, dispositifs médicaux, cosmétique, tatouage...); - Assure surveillance et contrôles en laboratoire ; - Conduit des inspections sur sites de fabrication ; - Mène des actions d'information sur les bénéfices et les risques : donne des conduites à tenir ; - Favorise un accès rapide à l'innovation thérapeutique avant l'obtention de l'AMM grâce aux ATU et RTU - Mesure régulièrement l'évolution du rapport B/R des médicaments commercialisés (pour les médicaments faisant l'objet récent d'un signal de PV ou d'une perte d'efficacité, ceux dont l'AMM fait l'objet d'un renouvellement après une durée prédéfinie, les médicaments anciens autorisés en France avant 2005)
<p>Nouvelles responsabilités (depuis 2012)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'information et sa diffusion auprès des patients, professionnels de santé, sociétés savantes...) - Faire évoluer les relations avec les professionnels de santé et les patients (groupes de travail, appels à projets, participation des associations de patients et d'usagers du système de santé) - Mieux encadrer la publicité

En gros, l'ANSM :

- Donne les AMM
- Autorise l'importation, les essais cliniques et la publicité
- Peut interdire la publicité du médicament
- Retire (rare) ou suspend une AMM
- Libère des lots de vaccins ou de produits de santé en France
- Interdit certains dispositifs médicaux